



Centre Canadien de la statistique juridique
Programme des services correctionnels

Enquête sur les services correctionnels pour adultes

Lecture obligatoire pour 2004-2005

**Tableau 7 : Services correctionnels pour adultes, dépenses
d'exploitation des programmes provinciaux, territoriaux et fédéraux**



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Lecture obligatoire pour 2004-2005

Services correctionnels pour adultes, dépenses d'exploitation au titre des programmes provinciaux, territoriaux et fédéraux¹

Géographie (17 éléments)

Canada^{2,3}

Provinces et territoires⁴

Terre-Neuve-et-Labrador^{5,6}

Île-du-Prince-Édouard⁷

Nouvelle-Écosse⁶

Nouveau-Brunswick

Québec⁸

Ontario

Manitoba⁹

Saskatchewan⁶

Alberta¹⁰

Colombie-Britannique

Yukon¹¹

Territoires du Nord-Ouest incluant Nunavut¹²

Territoires du Nord-Ouest¹³

Nunavut¹⁴

Secteur de compétence fédéral^{3,15}

Dépenses d'exploitation (9 éléments)

Total des dépenses d'exploitation (dollars courants x 1 000)¹⁶

Services de détention (dollars courants x 1 000)

Services de surveillance communautaire (dollars courants x 1 000)

Administration centrale et services centraux (dollars courants x 1 000)

Commissions des libérations conditionnelles (dollars courants x 1 000)¹⁷

Total des dépenses d'exploitation (dollars constants de 1992-1993 x 1 000)¹⁶

Services de détention (dollars constants de 1992-1993 x 1 000)

Coût quotidien moyen par détenu (dollars courants)¹⁸

Coût quotidien moyen par détenu (dollars constants de 1992-1993)¹⁸

- (1) Enquête sur les services correctionnels pour adultes, Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), Statistique Canada. Exercice (1^{er} avril au 31 mars). Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les dépenses en immobilisations ont été exclues des dépenses de tous les secteurs de compétence. Ces données sont des données administratives. Même si l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes tente de normaliser la façon dont les changements dans le statut sont dénombrés dans certains cas des limites attribuables à des différences dans les opérations des secteurs de compétence peuvent restreindre l'application uniforme des définitions. Pour cette raison, il faut faire preuve de prudence en effectuant des comparaisons entre les divers secteurs. Toutefois, grâce à des pratiques de dénombrement uniformes, il est possible d'établir des états sur les tendances à l'intérieur de chaque secteur. Pour en savoir davantage sur les

concepts, la méthodologie et la qualité des données figurant dans ce tableau, consultez les définitions, les sources de données et les méthodes. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 (613) 951-9023 ou sans frais au 1 800 387-2231 ou par courriel à ccjsccsj@statcan.ca.

- (2) Les totaux pour le Canada représentent la somme des chiffres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le cas échéant.
- (3) Pour 1978-1979, on ne dispose pas d'une ventilation des dépenses de l'administration centrale fédérale et des services centraux par rapport aux dépenses de la Commission nationale des libérations conditionnelles; une somme de 72 420 \$ a été consacrée aux dépenses de l'administration centrale et des bureaux régionaux, à la formation du personnel et aux dépenses de la Commission nationale des libérations conditionnelles.
- (4) Les données représentent le total pour tous les secteurs de compétence déclarants, et elles ne constituent donc pas un total provincial et territorial complet dans les cas où les données de certains secteurs sont incomplètes ou indisponibles.
- (5) De 1982-1983 à 1995-1996, les coûts des services publics et les coûts d'entretien ne sont pas inclus. Ils ont été estimés à 783 600 \$ en 1986-1987.
- (6) De 1984-1985 à 1995-1996, les avantages sociaux des employés sont estimés; il en est tenu compte dans le total des dépenses d'exploitation.
- (7) De 1985-1986 à 1994-1995, les avantages sociaux des employés sont estimés; il en est tenu compte dans le total des dépenses d'exploitation. Toutes les données sont indisponibles pour 2003-2004 et 2004-2005.
- (8) Avant 1982-1983, les dépenses des services de détention sont estimées.
- (9) De 1984-1985 à 1993-1994, les avantages sociaux des employés sont estimés; il en est tenu compte dans le total des dépenses d'exploitation.
- (10) De 1982-1983 à 1995-1996, les coûts des services publics et les coûts d'entretien ne sont pas inclus. Pour 1986-1987, ils sont estimés à 6 214 700 \$. Pour 1987-1988, les coûts d'entretien sont estimés à 4 322 866 \$; on ne dispose pas d'estimations des coûts des services publics. En 1988-1989, les coûts d'entretien se sont chiffrés à 4 995 929 \$, et les coûts des services publics à 2 922 624 \$. En 1989-1990, les coûts des services publics se sont établis à 3 162 057 \$. En 1990-1991, les coûts d'entretien et les coûts des services publics ont été de 6 482 717 \$ et 2 989 091 \$ respectivement.
- (11) De 1983-1984 à 1985-1986, les dépenses de l'administration centrale et des services centraux sont estimées.
- (12) Le chiffre de 1978-1979 pour l'administration centrale et les services centraux est estimé. Les chiffres de 1982-1983 à 1984-1985 pour les services de surveillance communautaire sont

des estimations, et de 1998-1999 à 1999-2000 ils ne sont pas disponibles. De 1982-1983 à 1995-1996, les coûts des services publics et les coûts d'entretien ne sont pas inclus. De 1985-1986 à 1988-1989, les avantages sociaux des employés sont estimés; il en est tenu compte dans le total des dépenses d'exploitation.

- (13) En 1999-2000, on ne disposait que de données partielles.
- (14) En 1999-2000, seuls les services de détention sont inclus dans le total des dépenses d'exploitation. L'augmentation des coûts des services de détention après 1999-2000 est due à la mise en œuvre de nouveaux programmes.
- (15) Les dépenses fédérales comprennent à la fois Service correctionnel Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles, mais elles excluent CORCAN, l'organisme spécial qui emploie des détenus sous responsabilité fédérale. Depuis 1999-2000, le coût quotidien moyen par détenu est basé sur le coût d'exploitation des établissements au lieu des dépenses d'exploitation liées aux services de détention. La méthode de répartition des coûts a été perfectionnée afin de mieux refléter les dépenses directement liées aux délinquants. Par conséquent, les comparaisons utilisant ces données doivent être faites avec prudence.
- (16) Le total des dépenses d'exploitation comprend les totaux des services de détention, des services de surveillance communautaire, de l'administration centrale et des services centraux, ainsi que des commissions des libérations conditionnelles, le cas échéant.
- (17) Les chiffres sont disponibles pour les Commissions des libérations conditionnelles du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, ainsi que pour la Commission nationale des libérations conditionnelles.
- (18) Dans 2004-2005, les chiffres suivants ont été révisés : depuis 1995-1996 pour le Canada, depuis 1998-1999 pour le total provincial et territorial et la Nouvelle-Écosse, et depuis 2000-2001 pour le secteur de compétence fédéral.